

Parc départemental Pierre-Lagravère

Plan de gestion
paysager
2019-2023

synthèse

[PRÉAMBULE]

Le plan de gestion 2018-2022 du parc Pierre-Lagravère a été élaboré conformément à la procédure ¹.

Le plan de gestion est une programmation sur cinq ans des événements principaux à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel et culturel). Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des unités de gestion différenciée,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du site selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),

Et la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication.

Le diagnostic de l'état et de la gestion a été réalisé entre juin 2017 et mai 2018 afin de déterminer les principales actions à conduire sur la période s'étalant entre 2019 et 2023 inclus.

Ce plan de gestion fait suite aux précédents qui ont été conduits sur les périodes 2005-2010 puis 2014-2018 dont les bilans ont été intégrés au diagnostic global.

¹ Procédure de réalisation des plans de gestion, version n°2, du 4 septembre 2018 (voir l'annexe du présent document)

[SOMMAIRE]

INTRODUCTION : CARACTERE DU LIEU	7
CONDUITE GENERALE DU PROJET	9
BILAN DU PRECEDENT PLAN 2014-2018	10
REFERENCES DU DOCUMENT DE SYNTHÈSE	12
1) Documents et études antérieures au plan de gestion	12
2) Données historiques	12
3) Grands documents de cadrage	
3.1) Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles	15
3.2) Le Schéma départemental des parcours buissonniers et le Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR)	16
DIAGNOSTIC PAYSAGER	17
1) Contexte géographique et climatique	17
2) Le traitement paysager et la gestion différenciée	21
2.1) Le traitement paysager	21
2.2) Les codes de gestion différenciée	22
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	25
1) Infrastructures vertes des Hauts-de-Seine	25
2) Inventaires	25
2.1) Les habitats et la flore	26
2.2) La faune	28
2.3) Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	30
ANALYSE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	32
1) Définition	32
2) Synthèse des indicateurs suivis par l'OMS	33
2.1) Les mécanismes et les effets	33
2.2) Les indicateurs	34
3) Bien-être des usagers et accueil du public : une préoccupation majeure pour le Département	34
3.1) Distance, accès au parc Pierre-Lagravère	34
3.2) Acquisition de surface	35
3.3) Synthèse des éco-compteurs®	37
3.4) Résultat de l'enquête usager	38
ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET AXES DE PROGRESSION DU PLAN DE GESTION 2019-2023	40
1) La démarche environnementale	40
2) Le plan de travail 2019-2023	41
CONCLUSION	43
ANNEXE : PRINCIPE METHODOLOGIQUE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES PLANS DE GESTION	44



Portrait de Claude Watelet vers 1765
par Jean-Baptiste Greuze
© Wikipédia



Le Moulin Joly par Watelet (1783)



Vue aérienne du parc Pierre-Lagravère (1977)
© IGN

[INTRODUCTION]

Le caractère du lieu

Le parc Pierre-Lagravère est un parc départemental d'environ 30 ha situé sur la commune de Colombes et en bordure des berges de la Seine, le long de la promenade bleue. Ce parc, d'une conception contemporaine a été aménagé par le comblement du bras en rive gauche de Seine, pour la construction de l'autoroute A86. Il est propriété du Département des Hauts-de-Seine depuis la date de sa construction en 1973.

Le caractère du lieu tient à la fois à son histoire, son lien avec l'eau et la Seine, et ses espaces de détente.

D'abord constitué de deux îles : l'île Marante (au nord-est) et l'île du Moulin-Joly (au sud-est), l'étymologie de cet endroit a longtemps été conservée. Le site fut connu au 18^e siècle pour l'aménagement d'un jardin anglais par Claude-Henri Watelet, auteur de : « Essai sur les jardins », un des tout premiers ouvrages sur la création des jardins anglais en France.

Au 19^e siècle, les propriétaires successifs réaménagent ce parc à leur manière et comblent le petit bras de la Seine entre les deux îles puis transforment la parcelle en terrain agricole. Le paysage pittoresque des bords de Seine, notamment entre Bezons et Colombes trouve un grand intérêt auprès des peintres impressionnistes comme Gustave Caillebotte et Claude Monet. Leurs œuvres sont un témoignage important des paysages des alentours du parc et des bords de Seine avant la crue de 1910. En 1965, le bras de Seine est comblé pour ouvrir l'autoroute A86. Le premier parc est créé en 1973, avec cinq kilomètres d'allées sur une surface de 30 hectares à l'initiative de Pierre Lagravère, premier président du Conseil général des Hauts-de-Seine.

D'une composition très classique, cet espace vert était uniforme et planté d'une végétation horticole et peu variée. Le parc se transforme avec le réaménagement mené par le cabinet de paysage : Bruel-Delmar à partir de 2013. Le parti-pris du projet est de mettre en avant les paysages de bord de Seine ainsi que la présence de l'eau dans le parc et les espaces de détente pour les usagers. Ce réaménagement prévoit trois phases, dont deux ont d'ores et déjà été réalisées en 2018.

Cette nouvelle composition se structure autour de plusieurs éléments paysagers :

- En premier lieu, le système de fossé drainant, évocation des « sauts de loup » présents dans les jardins « irréguliers »², il laisse libre la vue depuis la promenade bleue. Au-delà de cet intérêt paysager, il remplit un objectif écologique, joue un rôle de charnière hydraulique entre le parc et la Seine et permet un drainage naturel des eaux de ruissellement.
- D'autre part, les plaines de jeux, de détente et de repos sont conçues pour être intégrées harmonieusement.
- Le troisième élément fort du parc sera la plaine alluviale³, la dernière phase du projet de réaménagement de Bruel-Delmar qui sera réalisée à l'horizon 2021.

Les unités de gestion s'organisent suivant la topographie du site, en suivant une pente qui part des talus issus des remblais de l'A86 vers la Seine et qui se ponctuent de boisements naturels, de grandes étendues de pelouse tondue, de prairie fauchée et de quelques friches, de mares, de bosquets d'arbres ou d'arbustes d'ornement. Le parc offre de nombreuses commodités qui permettent de venir se détendre et profiter du calme du « bord de l'eau ». Les objectifs de gestion sont à la fois de mettre en valeur les espaces, les points de vue vers la Seine et la qualité d'aménagement des équipements. La préservation des milieux naturels et l'amélioration des potentialités écologiques sont le deuxième axe d'orientation à long terme.

Recevant environ 1 million de visites par an, le parc Lagravère s'affiche comme un espace de détente important des habitants. La mutation du parc a renforcé la qualité d'accueil et la qualité de sa gestion lui permet d'être labellisé EVE® (par Ecocert) depuis 2012.

² Le jardin irrégulier à l'inverse du jardin régulier ou à la française, est un jardin avec des formes libres pour exprimer une composition paysagère plus naturelle.

³ La plaine alluviale : d'abord conçue pour être un ouvrage d'écroulement des crues majeures de la Seine, cet aménagement permettra aussi de créer une nouvelle zone humide et de plaisance pour les usagers.

CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure citée dans le préambule, le plan de gestion a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site.

L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Laurent LE THIEC, Chef de l'unité Lagravère, Yves Du Manoir, Folie St James et établissements sociaux et collèges,

Thierry ALLAIN, Responsable technique Parc Pierre-Lagravère

Franck MAURIN, Adjoint au responsable,

Nelly AVELINE, Service patrimoine végétal

Mirja MECHICHE, Paysagiste,

Olivier PORTAIL, Chargé de biodiversité,

Mirja MECHICHE et Anne MARCHAND, Coordinatrices du plan de gestion.

Le comité de pilotage (validation du plan de gestion) a réuni les personnes suivantes :

Christian LEMOING, Directeur des parcs, paysages et environnement

Jean SCHNEBELEN, Adjoint au directeur,

Christophe RENVOISE-LEGALL, Chef du service territorial sud,

Florence POUGHEON-PULTIER, Adjointe au chef de service,

Thierry MARTIN, Chef du service patrimoine végétal,

Fazilet KHIRAT, Chef du service surveillance et accueil du public,

Olivier BOUVIALA, Chef du service étude, patrimoine, paysage et environnement

Laëtitia KERBOUZ, Cheffe d'unité, Patrimoine naturel.

Le plan de gestion est construit en interne, par les services de la Direction des parcs, des paysages et de l'environnement (DPPE). Il est réalisé dans un processus de projet transversal piloté par la/le responsable des plans de gestion paysagers du Service étude, paysages, patrimoine et environnement (SEPPE) du lancement à l'exécution du document.

La gouvernance est représentée par le comité de pilotage formé par la Direction et le comité de projet. Il valide et contrôle les différentes phases du projet jusqu'à son exécution (voir le détail en annexe).

BILAN DU PRECEDENT PLAN 2014-2018

Le plan de gestion a été mis en œuvre et le montant des opérations programmées a permis de réaliser des opérations structurelles importantes comme la requalification du parc avec la création d'un fossé-noue, l'aménagement de la promenade bleue et l'introduction de nouvelles aires de jeux, dont une aire de jeux d'eau. A la suite de l'aménagement du parc, le parking en bitume imperméable a aussi été requalifié en parking paysager.

L'ensemble de ces travaux correspond à la mise en œuvre du projet de l'agence Bruel-Delmar, Maître d'œuvre des différentes phases de travaux.

Axes d'amélioration	Objectifs	Réussite	Faits marquants
Renforcer l'identité et la qualité paysagère du site par la gestion différenciée	Conserver et développer des vues sur la Seine	100%	Grâce au travail des chantiers d'insertion, des vues ont pu être réouvertes et les berges nettoyées
	Valoriser et développer le patrimoine arboré	100%	Une cinquantaine d'arbres tiges ont pu être replantés
	Renforcer la protection de la promenade bleue	100%	L'acquisition du secteur 14 permet de prolonger la protection de la promenade vers Argenteuil
Objectif global et montant des opérations réalisées		100%	100 000,00 €
Améliorer la qualité d'accueil du public	Communiquer régulièrement avec le public	100%	L'utilisation des mémo-guides permet d'informer les usagers mais de l'affichage dans le parc sera réalisé dans le prochain plan de gestion
	Renouveler la signalétique directionnelle	100%	Réfection complète dans le parc
	Mise en place de support de communication notamment sur les geste éco-responsables	60%	Programme à poursuivre en lien avec l'écocertification notamment pour la gestion des déchets
	Former les AAS à la gestion écologique	100%	Programme à poursuivre en lien avec l'écocertification pour le respect de l'environnement
	Améliorer la qualité des équipements et des circulations	100%	Objectif atteint, maintien d'un entretien dans le nouveau plan de gestion (réfection des allées en béton désactivé)
	Adapter les circulations aux PMR	100%	Objectif atteint avec le déploiement d'équipements adaptés, maintien d'un entretien dans le nouveau plan de gestion
	Sécuriser les accès sur le site	80%	Mise en place de la clôture et des portails avec l'aménagement du fossé drainant.
	Valoriser le patrimoine végétal	100%	A maintenir car des pathologies importantes sont présentes et à suivre
Objectif global et montant des opérations réalisées		93%	570 000,00 €
Améliorer la qualité environnementale et la gestion écologique	Améliorer les habitats favorables aux amphibiens	100%	A poursuivre dans le nouveau plan, notamment avec l'étude faunistique
	Améliorer la gestion des mares	80%	Améliorer la ceinture d'Hélophyte (Projet global poursuivi de reprofilage des noues)
	Améliorer les conditions d'accueil des oiseaux nicheurs	100%	Mise en place d'une ZNP
	Lutte contre les espèces envahissantes	80%	Suivi de l'emplacement de la renouée du Japon à poursuivre dans le nouveau plan
	Améliorer la qualité floristique des prairies et pelouses	100%	Objectif atteint pour le mode de fauche et les cheminements, à maintenir en entretien
	Améliorer le potentiel écologique du jardin	80%	Programmation poursuivie dans le nouveau plan, notamment pour la conservation des zones de lisières et friches. Objectif poursuivie sur la strate arbustive
	Conserver un label environnemental	100%	Audits 2015, 2017 et 2018 réussis
	Développer un corridor boisé	80%	Inventaire biodiversité à reprendre dans le nouveau plan et définition d'une cartographie des corridors à améliorer
Objectif global et montant des opérations réalisées		93%	80 000,00 €
Indice d'évaluation des opérations réalisées		95%	750 000,00 €

Les principales difficultés de réalisation des objectifs sont dues à l'exécution des opérations de commande publique, soit du fait de leur évolution juridique, soit du fait des délais de commande et de programmation.

L'amélioration de la qualité paysagère est un objectif de long terme. C'est la raison pour laquelle, certains objectifs ne sont pas encore réalisés notamment la dernière phase du projet de requalification correspondant à la « plaine alluviale ».

Les changements de gestion du site ont aussi été nombreux du fait de l'évolution des structures végétales après les travaux (notamment de taille des haies ou la création des ouvertures et des vues). Ces structures vont se déployées au fur et à mesure de la croissance des végétaux et leur entretien va permettre dans le nouveau plan qui s'annonce, d'effectuer un suivi.

Aire de jeux nord
© DPPE



Saut de loup
© DPPE



REFERENCES DU DOCUMENT DE SYNTHESE

Le diagnostic global du site a été réalisé sur la base des éléments suivants :

1) Documents et études antérieures au plan de gestion

- Plan départemental de développement des circulations douces, CG92, juin 2000.
- Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine, CG 92, Agence Bertrand Folléa, Claire Gautier, Paysagistes DPLG, avril 2001, 182 p. (Coulée verte p.158-165)
- Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges, juin 2003
- Etude de projet d'aménagement du parc par le Cabinet Bruel-Delmar
- Enquête de satisfaction IFOP en 2010
- Enquête « usagers » réalisée en 2017
- Etude du parc pour la constitution d'un espace refuge par la LPO (Olivier Paikine, en 2018)
- Plan de gestion forestier 2012/2021 par le Cabinet d'expert forestier « Inès de Chasseval »
- Fonds de la Direction des parcs aux Archives départementales des Hauts-de-Seine.
- Fonds iconographiques du Musée d'Art et d'Histoire de la ville de Colombes

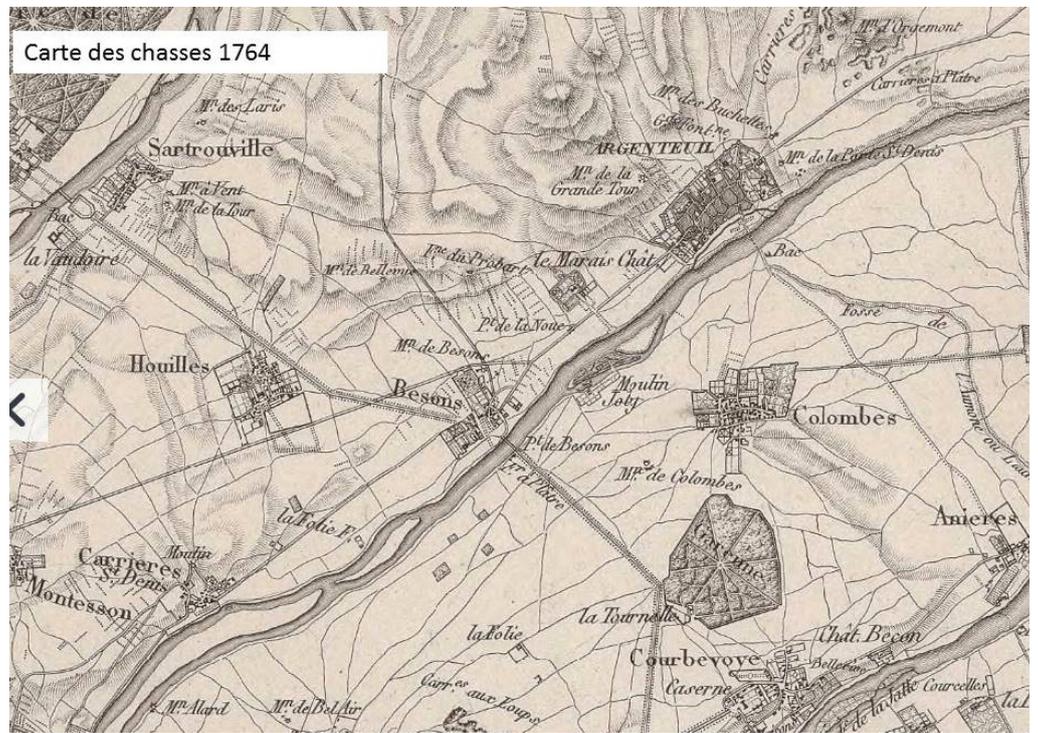
2) Données historiques

L'historique du parc tient à la fois à son lien avec l'eau et la Seine et ses espaces de détente.

Comme en beaucoup d'endroits sur la Seine, les îles au voisinage de Colombes étaient fluctuantes. Les principales étaient l'île du Moulin-Joly (au sud-ouest), l'île Marante (au nord-est) et les îles des Houches. Le bras de la Seine qui les séparait de la rive à Colombes venait jusqu'à l'emplacement actuel de l'autoroute A86.

L'étymologie du nom vient d'un moulin à eau remontant au 16^e siècle.

Initialement acheté en 1750 par Jacques-Roger Lecomte, Procureur du Châtelet, mari de la pastelliste Marguerite Lecomte, le parc dit « du Moulin Joly » est conçu vers 1754 par Claude-Henri Watelet. Il s'étend à la fois sur la rive gauche côté Colombes et sur les îles, Grande Houtte, Petite Houtte, qui sont présentes à cette époque.



Watelet, intellectuel et érudit, théorise et aménage pour la première fois en France un parc qui s'irrégularise et se naturalise dans un nouveau goût venant d'Angleterre et mettant en avant l'art du pittoresque. En même temps qu'il rédige « Essai sur les jardins », il transforme l'île Marante avec des cascades, des ruisseaux, des pelouses et des petits bois, un salon de café et une ménagerie.

Louis XVI et Marie-Antoinette y seraient venus en 1774.



Plan du Moulin Joly
© DPPE

À la Révolution, le domaine est déclaré « Bien national », puis vendu. Les propriétaires successifs réaménagent alors le parc à leur manière, combrent des bras de la Seine, abattent des arbres, détruisent le moulin en 1811.

En 1830, le domaine est divisé pour une utilisation agricole et la ferme du moulin Joly est créée.

L'arrivée du chemin de fer à Colombes en 1837 et la beauté des rives de la Seine avant la crue de 1910, attirent des promeneurs et les peintres de la future école « Impressionnistes ». Ainsi Gustave Caillebotte peint aux alentours de Colombes, ainsi que Monet qui réalisent plusieurs peintures sur le petit bras entre les îles réunies et la rive.

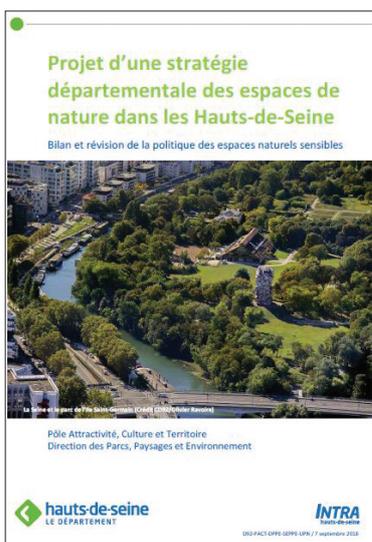


Vue de la Seine vers le pont de Bezons, 1892, Gustave Caillebotte
© Musée municipal de Colombes

Lors de la crue de la Seine en 1910, les digues cèdent et provoquent l'inondation des quartiers bas de Colombes, cette catastrophe changera le paysage des alentours.

En 1965, après plusieurs travaux de canalisation de la Seine, le dernier bras est comblé pour ouvrir l'autoroute A86. Le parc est créé et ouvert au public en 1973.

Vue aérienne, 1966
© IGN



Couverture de la brochure stratégie nature du Département des Hauts-de-Seine, version 2018 © CD92

3) Grands documents de cadrage

3.1. Le Schéma des espaces naturels sensibles

Compétence des départements, les ENS font partis du maillage vert à conserver et valoriser. Cette politique est conduite dans le Département grâce au Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS).

La première révision du Schéma est engagée en 2019. Le parc Pierre-Lagravère est une maille de ce schéma par son classement et sa conservation comme telle.

Quels sont les objectifs de cette politique :

Au-delà des simples espaces verts traditionnels – parcs, jardins et squares constitués de pelouses rases et d'une faible diversité de plantations -, les espaces naturels apparaissent comme des refuges, des lieux de promenade et de détente indispensables à l'équilibre psychologique et social des citoyens. Dans le contexte actuel de montée en puissance des préoccupations environnementales, la présence en ville de milieux naturels intéressants, riches d'une faune et d'une flore diversifiées, est un indicateur majeur de qualité de vie. Le parc Lagravère tient un rôle important dans son environnement urbain.

3.2. Le Schéma départemental des parcours buissonniers et le Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR)

Le parc Pierre-Lagravère est inscrit dans ces deux documents. L'un est destiné au développement des itinéraires (parcours buissonniers) et l'autre à la protection réglementaire des itinéraires existants (PDIPR). L'inscription d'une promenade dans ce plan permet de bénéficier, sous conditions, de la politique des Espaces Naturels Sensibles (préemption de terrain et financement avec la taxe d'aménagement).

Le Schéma des parcours buissonniers donne des prescriptions d'aménagement dont certains points sont particulièrement intéressants pour le développement de la continuité des promenades de bord de Seine notamment entre le territoire de Rueil Malmaison et Gennevilliers.

Le parc Lagravère s'inscrit aussi dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges et du contrat de bassin « Seine-Normandie » 2019-2023. Ce document est piloté par la Direction de l'eau du Département des Hauts-de-Seine.



Couverture du rapport PDIPR
© CD92

DIAGNOSTIC PAYSAGER

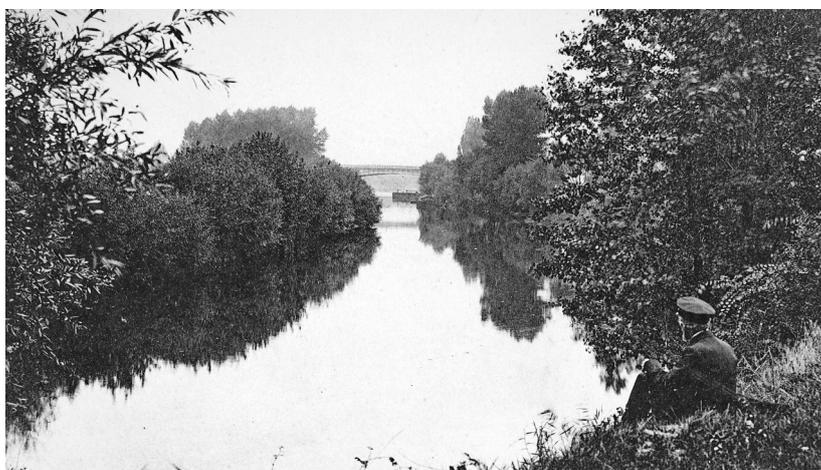
Le terme de paysage recouvre une grande variété d'interactions entre l'homme et son environnement naturel qui dépendent de la géographie, de l'urbanisme et de la conservation patrimoniale. Les paysages reflètent souvent des techniques spécifiques d'aménagement, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis. Le paysage du parc Lagravère est un paysage culturel à ce titre pour refléter le paysage des bords de Seine.

La protection de ce paysage passe depuis plusieurs années par une reconquête de la nature, de sa continuité et par une libération d'espaces pour l'expansion des crues et le retour à une gestion naturelle des circulations d'eau.

1) Contexte géographique et climatique

Selon l'étude sur les unités paysagères de l'Atlas des Paysages d'Ile-de-France (CAUE 92), le parc Lagravère est intégré dans la grande unité intitulée : « Boucle de Seine de Rueil-Malmaison à Villeneuve la Garenne » et l'unité inférieure appelée « les franges de l'A86 ». Le parc est en effet coincé dans un paysage industriel où les énormes infrastructures des ports de Gennevilliers et de Nanterre prennent leur place le long des berges de Seine. Petit à petit, des continuités écologiques sont gagnées sur ce paysage comme la promenade bleue pour permettre de retrouver les bords du fleuve et ce paysage culturel.

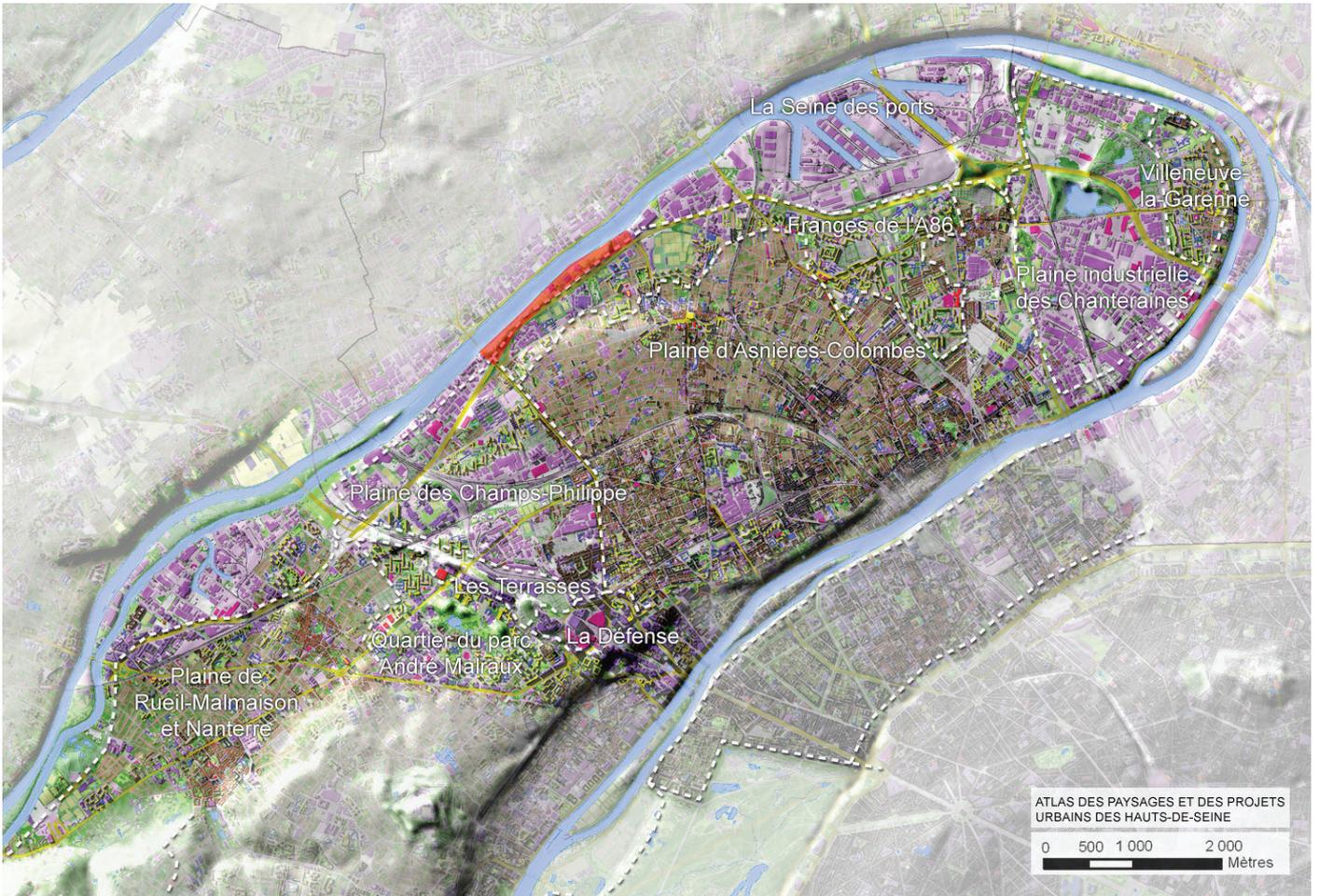
Le petit bras de Seine à Colombes,
1920
© CD92/DPPE



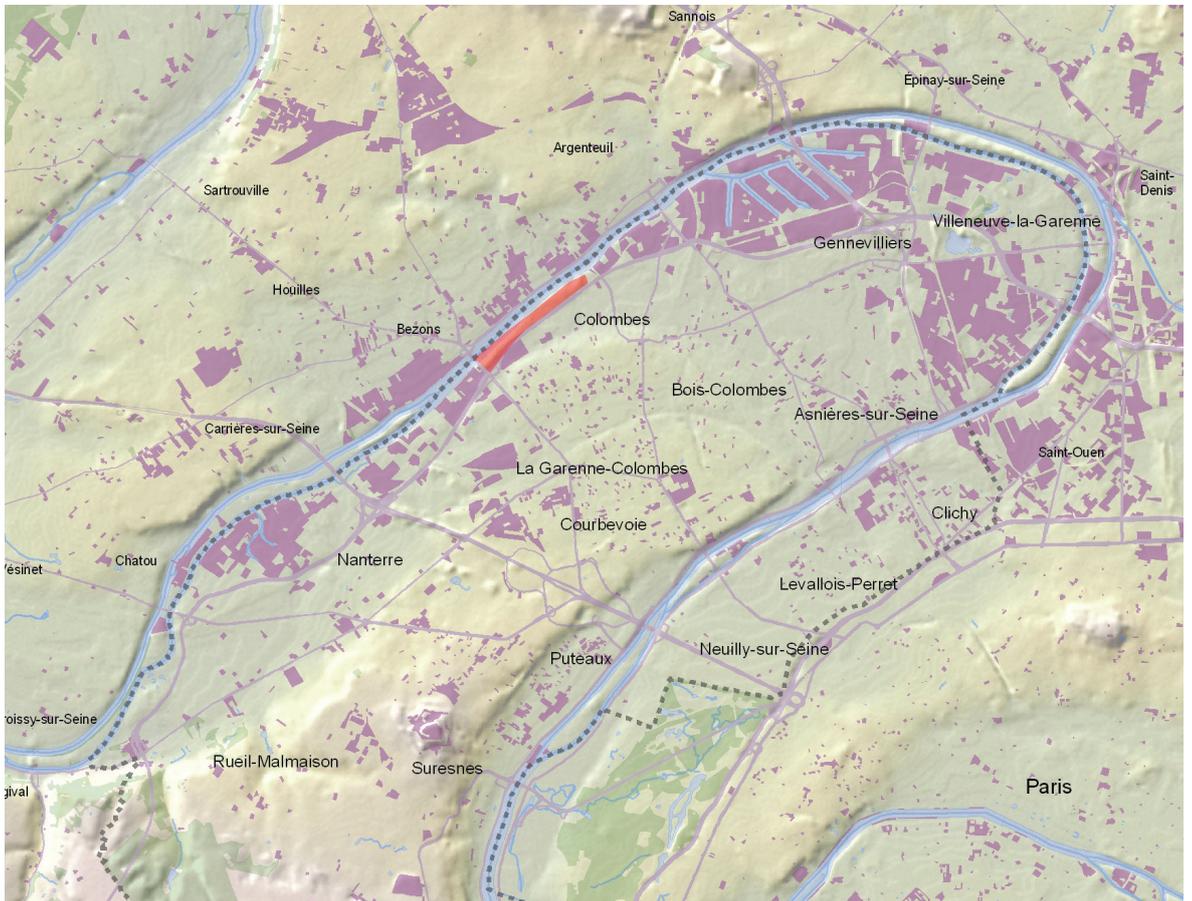
Berges du parc Pierre-Lagravère,
2003
© CD92/DPPE



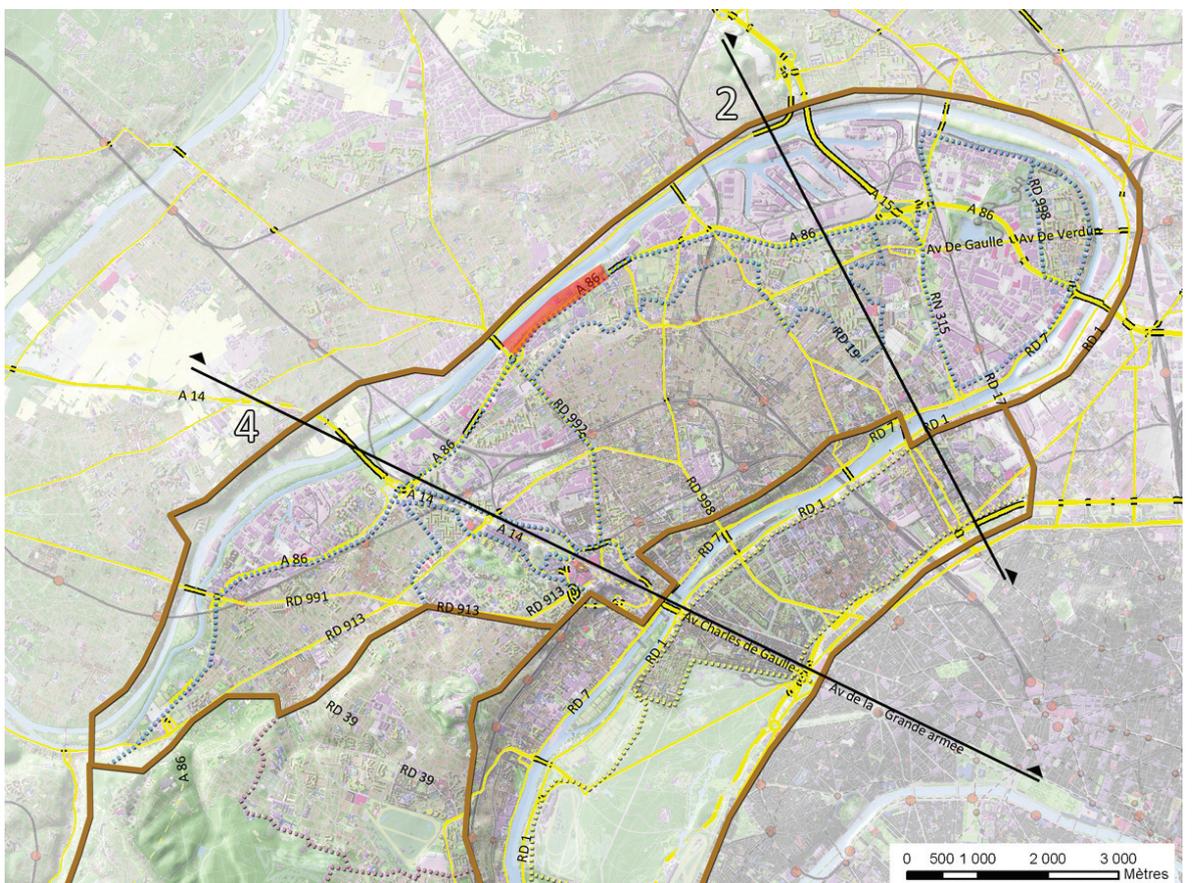
A noter la proximité paysagère et la continuité écologique formée par la promenade bleue entre le parc du chemin de l'île, le parc Lagravère et le parc des Chanteraines qui forment les ENS les plus importants dans ce maillage dense et très urbanisé.



Carte des unités paysagères
© IAU-IDF



Carte des reliefs et des zones d'activité © IGN



Carte des infrastructures de transport © IGN

Au niveau climatique, l'influence océanique est prépondérante à celle continentale et se traduit par des étés relativement frais (18°C en moyenne), des hivers doux (6°C en moyenne) avec des pluies fréquentes en toute saison (641 millimètres annuels à Paris).

Il faut noter que ses dernières années, le régime des pluies est relativement modifié avec des épisodes de pluie parfois violents au moment du printemps ou des périodes d'enneigement assez fort durant plusieurs journées.

Climat régional à fine échelle : conclusions

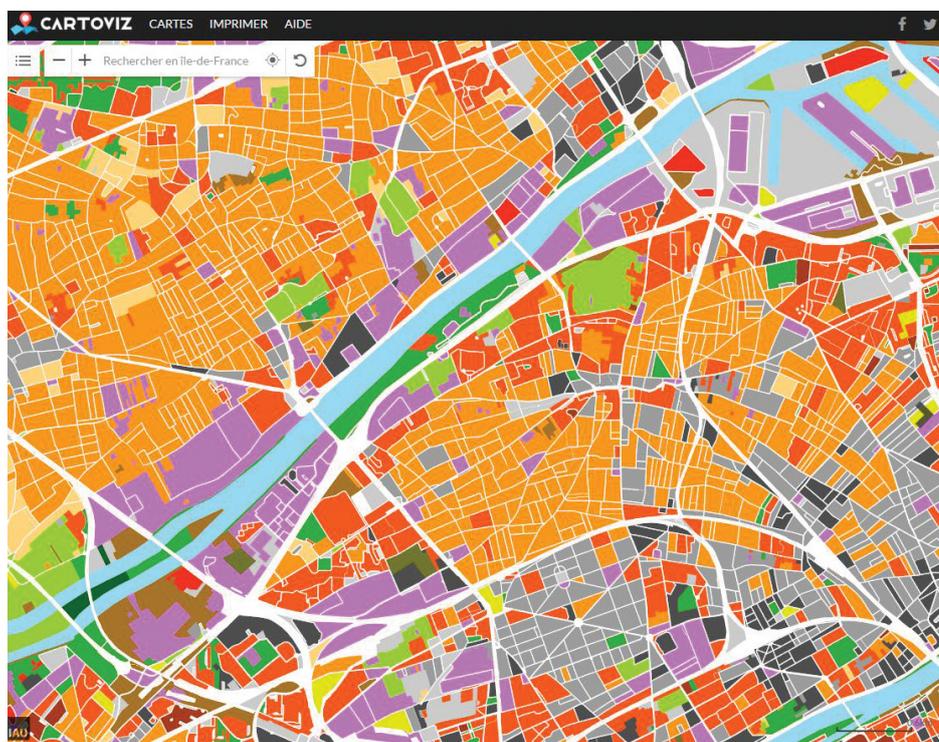
- **Température moyenne** : hausse de 1 à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés. Structure du champ de température conservée (maximum sur Paris et la petite couronne)
- **Températures minimales moyennes** : forte hausse jusqu'à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés
- **Températures maximales moyennes** : très forte hausse jusqu'à plus de 3.5°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés.
- **Pluviométrie** : diminution de 100 à 200 mm sur l'ensemble de la région, selon l'horizon et le scénario étudiés, avec un contraste hiver/été plus marqué

➡ La région Ile-de-France sera donc caractérisée par un climat plus chaud qu'aujourd'hui et légèrement plus sec.

 **METEO FRANCE**
Toujours un temps d'avance

Météo-France©Copyright

Diapositive extraite d'une présentation « Plan Climat, région Ile-de-France - scénarios climatiques » Bureau d'Etudes et de Climatologie, Julien Desplat et Raphaëlle Koukou-Arnaud (2010)
© Météo-France.



CHALEUR EN VILLE

L'application permet aux professionnels de mesurer l'impact climatique en fonction de la morphologie urbaine de chaque îlot d'Ile-de-France. Urbanistes, architectes, agences, un clic vous permet de comprendre dans quel environnement et avec quel impact climatique vous pourrez concilier votre projet pour l'adapter au mieux aux quelques degrés supplémentaires, qui seront une réalité d'ici la fin du siècle.

L'IAU a caractérisé de manière fine les îlots urbains et ruraux franciliens pour déterminer à quelle « zone climatique locale » du référentiel international LCZ (Local Climate Zone)* ils appartiennent.

*Les Local Climate Zone (LCZ) sont des entités spatiales uniformes pour leur distribution des températures de l'air et de surface comprise entre 100 et 1000 mètres sur un plan horizontal. Chaque LCZ exprime une géométrie caractéristique et une occupation du sol qui génère un climat spécifique - une température de surface unique - par temps calme et ciel dégagé.

cliquez sur la carte pour avoir une description de votre îlot

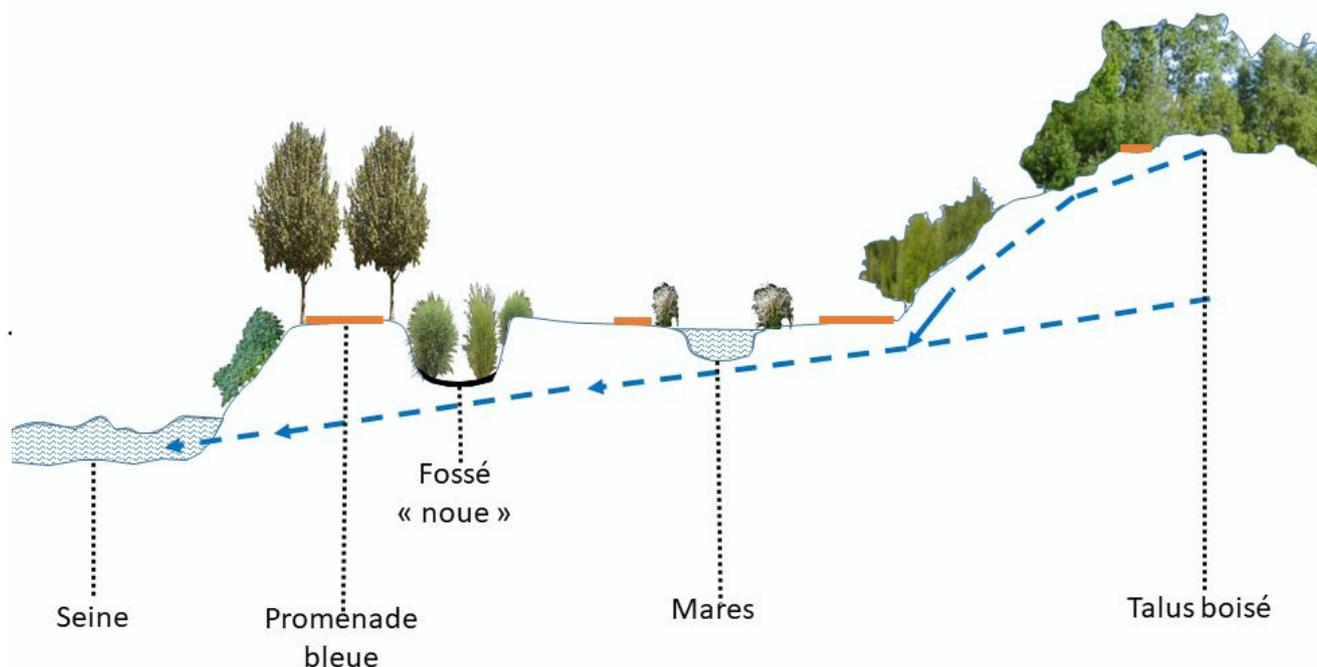
Cartoviz îlots des chaleurs urbains © IAU

2) Le traitement paysager et la gestion différenciée

Selon l'étude sur les unités paysagères de l'Atlas des Paysages d'Ile de France (CAUE 92), le parc Lagravère est intégré dans la grande unité intitulée : « Boucle de Seine de Rueil-Malmaison à Villeneuve la Garenne » et l'unité inférieure appelée « les franges de l'A86 ». Le parc est en effet coincé dans un paysage industriel où les énormes infrastructures des ports de Gennevilliers et de Nanterre prennent leur place le long des berges de Seine. Petit à petit, des continuités écologiques sont gagnées sur ce paysage comme la promenade bleue pour permettre de retrouver les bords du fleuve et ce paysage culturel.

2.1. Le traitement paysager

La composition du parc Lagravère actuel est très récente comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents. Son périmètre est issu des travaux de 1973 avec l'aménagement de l'A86 et ses structures actuelles sont issues des travaux du projet « Bruel-Delmar » réalisées à partir de 2015.



La composition paysagère du parc correspond à trois structures principales :

- **Les talus boisés** : ces talus sont issus des travaux d'aménagement de l'autoroute A86. Ils sont composés de produit de remblai et recouverts de terre végétale. Ces sols sont très pauvres et ne permettent pas une bonne réserve d'eau pour les végétaux. Les boisements sont homogènes et composés d'essence pouvant s'adapter et croître sur ce type de sol. Ces essences (érable sycomore, acacia, etc.) sont peu longévives, envahissantes et demandent un suivi fréquent. Les nouvelles plantations sont réalisées avec l'objectif de diversifier les essences (par exemple : cornouiller, noisetier, amélanchier, chêne, orme, etc., plantées en 2018). Ces talus boisés sont très importants pour

deux aspects : faire écran au bruit et à la nuisance de l'A86, mais aussi pour prendre de la hauteur pour apercevoir la Seine. Ils sont gérés avec des techniques de recépage et de taille d'éclaircie.

- **Les grandes pelouses et les aires de jeux** : ces espaces sont les plus propices au public pour la détente : jeux, flânerie, promenade. Les pelouses sont accompagnées de bosquet d'arbres pour produire de l'ombre et de quelques îlots de friche. Les aires de jeux et de détente sont insérées dans la végétation. Le principal point d'attractivité se trouve autour de la maison du parc. Un nouvel aménagement a été réalisé en 2019 pour créer une esplanade arborée et conviviale avec bancs, terrains de pétanque et jeux d'échec. Ces pelouses sont gérées de manière rustique et raisonnée pour permettre de conserver la qualité des gazons avec une fréquentation importante du public.
- **Les mares et le fossé-noue** : le parc est accroché à la rive bâbord de la Seine. Le lien avec le fleuve se fait avec la promenade bleue située sur l'ancien chemin de halage. Entre le parc et la promenade, le projet de requalification de Bruel-Delmar a créé un fossé drainant, traité en noue pour répondre à une double fonction : drainer les eaux de ruissellement et favoriser un traitement écologique des eaux avant leur retour dans la Seine, et aménager une limite qui n'entrave pas la vue du parc. Les mares permettent de retrouver une fonction ancienne de rétention d'eau naturelle. L'entretien de ces espaces est naturel, ce sont des techniques de « génie écologique » qui sont employées.

2.2. Les codes de gestion différenciée

La gestion différenciée dans un parc consiste à appliquer un entretien différent selon l'usage et la nature d'espace vert qui le compose. Certaines zones sont très entretenues (zone horticole à vocation ornementale), d'autres zones sont moins entretenues (zone naturelle à vocation écologique). A chaque type de zone, son type d'entretien (nombre de tontes, nombre de tailles, ramassage des feuilles ou non, désherbage manuel ou non, plantation de fleurs ou non, arrosage ou non, gazon, pelouses ou prairies...).

Par exemple, l'herbe dans une zone horticole est régulièrement tondu et arrosée l'été pour obtenir un gazon vert. Dans une zone naturelle, l'herbe sera fauchée une fois par an, sans arrosage, pour maintenir une prairie à vocation écologique. Ce principe de gestion différenciée est formalisé en délimitant des zones sur le site, selon leur qualité d'entretien.

Quatre codes d'entretien peuvent être utilisés :

Le parc Lagravère dans son traitement paysager favorise une gestion globalement rustique avec des nuances pour les espaces attractifs gérés plutôt en jardinés et les zones de mares ou de boisement en zone naturelle.

- **Code qualité 1** : zone horticole : pas de surface concernée dans le parc
- **Code qualité 2** : zone jardinée : 16% de la surface, principalement les aires de jeux et l'esplanade de la maison du parc.



Aire de jeux © CD92/DPPE

- Code qualité 3 : zone rustique : 49% de la surface, principalement les zones tondues.



Grande pelouse © CD92/DPPE

- Code qualité 4 : zone naturelle (protégée ou non) : 33% de la surface du parc, principalement les zones de boisement, de friche et des mares.



Friche de l'aire de brumisation © CD92/DPPE



Mares © CD92/DPPE

En conclusion, les surfaces rustiques et horticoles ont diminué par rapport au plan de gestion 2013-2018 au profit des zones jardinées (en raison d'une augmentation de fréquentation) et naturelles. Cette dernière évolution traduit l'amélioration de la maîtrise et de la connaissance de la gestion naturelle et écologique ainsi que l'acceptation du public pour des paysages plus sauvages.

Dans le plan de gestion 2013/2018, les surfaces se répartissaient ainsi :

Pourcentage des Surfaces des zones horticoles : 1% (-100%)

Pourcentage des surfaces des zones jardinées : 14% (+12,5%)

Pourcentage des surfaces des zones rustiques : 53% (-7,5%)

Pourcentage des surfaces des zones naturelles : 32% (+3%)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1) Infrastructures vertes des Hauts-de-Seine

En 2018, le Ministère de la transition écologique a élaboré le plan « Biodiversité », ce plan a pour objectif de viser la « zéro perte net » de biodiversité, annoncée dans la loi « Reconquête de la biodiversité » en 2016. Cet objectif ambitieux consiste à préserver les infrastructures vertes qui se composent des continuités écologiques ainsi que des espaces de nature pour permettre à l'ensemble des espèces d'accomplir leur cycle de vie et leurs migrations. Depuis 2009 et l'étude conduite par BIOTOPE, le réseau écologique faisant apparaître les cœurs de nature et les corridors écologiques, les interactions, la fonctionnalité et les potentialités de restauration et de renaturation, est connu.

Le parc Lagravère est classé Espace Naturel Sensible dans les Hauts-de-Seine. Sa première qualité écologique est d'être un espace de connexion le long des berges de Seine dans un secteur très urbanisé et industrialisé. C'est aussi un espace où l'on trouve une gestion naturelle de l'eau.

2) Inventaires

Afin de compléter le diagnostic global du parc, plusieurs études écologiques ont été réalisées depuis 2012. Les dernières correspondent à la mise à jour de l'état des lieux dans le cadre du label « Refuge LPO » en 2018 et la mise à jour des inventaires faune et flore en 2019 (Ramboll et Biotope).

Les inventaires et l'ensemble des observations sont aujourd'hui unifiés dans une même base de donnée : CETTIA ; <http://cettia-idf.fr/bdd>

Cette base gère les informations pour l'ensemble de la région IDF. Elle est pilotée par l'Agence Régionale de Biodiversité.

Cette plateforme de données permet de suivre les évolutions écologiques par la publication régulière d'un panorama de la biodiversité en Île de France et de répondre aux objectifs de la loi Biodiversité et son plan national.

La base « faunes Ile de France », de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) est aussi un outil de recensement des espèces dans les parcs du département : <https://www.faune-iledefrance.org/>

Cette base est disponible pour le grand public, chacun peut y contribuer selon une méthode de science participative.

Toutes les informations disponibles en open-data sont accessibles sur le site dédié du Département : <https://opendata.hauts-de-seine.fr/pages/accueil/>

2.1. Les habitats et la flore

Les habitats

Selon les inventaires réalisés en 2013, cinq habitats particuliers ont été mis en évidence :

- Les pelouses tondues de parc
- Les prairies et les friches (zones fauchées avec herbacées et espèces ligneuses pour les friches)
- Les roselières (zones herbacées au niveau des mares)
- Les boisements et fourrés
- Les ripisylves (zones de boisement en bord de Seine)

Ces milieux sont toujours les mêmes en 2019 avec peu d'évolution majeure, sauf :

- Certaines prairies (pelouse nord notamment) qui évoluent vers une pelouse tondue pour des raisons de grande fréquentation du public.
- Une partie de la mare sud qui évolue vers une friche
- Au niveau des berges, les boisements qui évoluent vers un boisement de frênes et d'aulnes (habitat prioritaire selon la directive Habitats mais commun en Ile de France)

La flore

Selon les habitats, les caractéristiques de la flore correspondante :

- **Les pelouses tondues de parc** : 60 espèces ont été identifiées en 2019, notamment la luzerne tachetée, l'achillée millefeuille, le **trèfle porte-fraise**, le pâturin des prés ou le plantain lancéolé qui sont des graminées et des vivaces très courantes des pelouses tondues. Les pelouses sont fortement sollicitées par le piétinement et les tassements de sol.

Trèfle porte-fraise
© CD92/DPPE



- **Les prairies et les friches** (zones fauchées avec herbacées et espèces ligneuses pour les friches) : 54 espèces ont été inventoriées en 2019, notamment la fétuque des prés, l'orge sauvage, le brome stérile, la carotte sauvage ou l'**origan commun**. Ces espaces sont intéressants et leur gestion en adéquation avec le milieu naturel, il convient donc de poursuivre la gestion.



Origan commun © Wikimedia

- **Les roselières** (zones herbacées au niveau des mares) : 20 espèces ont été identifiées en 2019, notamment le **roseau commun**, la ronce commune, le saule marsault ou l'ortie dioïque. Les actions mises en place pour ce milieu sont efficaces, il convient donc de poursuivre dans ce sens.



Roseau commun
© CD92/DPPE

- **Les boisements et fourrés** : 53 espèces ont été identifiées en 2019, notamment le chêne pédonculé, l'érable sycomore, le hêtre commun ou le **noisetier**. Ces habitats peuvent être colonisés par des espèces envahissantes, il convient donc de réaliser des actions ciblées de suppression de ces espèces et lutter contre leur dissémination (voir chapitre sur les EEE).



Noisetier
© CD92/DPPE

- **Les ripisylves** (zones de boisement en bord de Seine) : 46 espèces ont été inventoriées en 2019, notamment le frêne commun, l'**aulne glutineux**, la vigne vierge commune et l'ortie dioïque. Comme pour les boisements, la lutte contre les espèces envahissantes est très importante.



Aulne glutineux
© CD92/DPPE

115 espèces végétales ont été identifiées dans le parc en 2019, ce chiffre est stable par rapport à 2013. Il n'y a pas d'espèces protégées, mais quelques espèces patrimoniales en Ile de France⁴ sont toutefois indiquées :

- Aristoloche clématite (assez rare)
- Baguenaudier (rare)
- Cerisier à grappes (rare)
- Rosier rouillé (très rare)
- Fétuque des prés (assez rare)

A noter enfin que 9 espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été répertoriées, elles sont détaillées au chapitre EEE.

2.2. La faune

Le contexte urbain du parc et sa faible compacité (bande étroite coincée par l'autoroute) sont des facteurs limitant l'accueil de la faune. Egalement, la forte fréquentation par le public et sa jeunesse en tant qu'écosystème, ne favorise pas l'installation de populations animales sauvages. Malgré cela, les gestionnaires exploitent au maximum les potentialités écologiques du parc et les inventaires récents montrent des résultats encourageants.

Des inventaires ont été menés en 2019 (de mars à octobre) sur les groupes suivants :

- **Les oiseaux** : 32 espèces ont été identifiées dont 20 sont nicheuses sur le parc, ce chiffre est stable au regard du suivi régulier réalisé par la LPO. On note que 22 espèces sont protégées, 11 sont patrimoniales et 2 sont concernées par un enjeu fort de conservation local (**le pouillot fitis** et **la sterne pierregarin**). Le peuplement avifaunistique témoigne d'une grande diversité malgré les contraintes.

⁴ Source : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile de France, CBNBP, 2016



Pouillot fitis
© CD92/DPPE



Sterne et Sternillon
© CD92/DPPE



Pipistrelle commune
© CD92/DPPE

- **Les chauves-souris** : ce type de mammifère demande des investigations nocturnes, durant les nuits d'observation (en juin et en septembre), 3 groupes d'espèces ont été « contactés » soit par enregistrement soit par utilisation d'un détecteur d'ultra-son en promenade. Le groupe majoritaire est celui des pipistrelles, avec la dominance de la **pipistrelle commune**. Les autres groupes sont la sérotine et la noctule. Le groupe des chiroptères bénéficie de statut de protection assez fort du fait de la fragilité de leur population. Les groupes observés sont patrimoniaux avec un enjeu fort pour la noctule commune. Il s'agit pour ces espèces de conserver au mieux leurs habitats de poursuivre les investigations et d'essayer de limiter les nuisances lumineuses.

- **Les amphibiens** : ils ont été inventoriés au niveau des mares grâce à une analyse de l'ADN environnemental. Cette technique permet de séquencer et de repérer l'adn d'espèces passées dans le milieu les 15 jours précédents le prélèvement d'eau. Trois groupes ont été détectés : la grenouille verte, le **triton palmé** et le triton ponctué, la grenouille rieuse a été aussi été entendue pendant l'étude. Ces espèces sont courantes. Il sera nécessaire d'améliorer l'entretien et la connexion des mares entre elles pour améliorer les conditions de vie et d'enrichissement du milieu.

- **Les reptiles** : les investigations n'ont pas permis de « contacter » des espèces. Il conviendra de favoriser des milieux propices.



Triton palmé
© CD92/DPPE

- **Les insectes** : une diversité importante a été trouvée, ce qui témoigne d'un intérêt marqué des insectes pour le parc du fait de la diversité de milieux. Sur les principales familles, on note : 17 espèces de Lépidoptères dont deux espèces patrimoniales : Hespérie de l'Alcée et le **flambé**, 9 espèces d'Hyménoptères, 54 espèces de Coléoptères, 6 espèces d'Odonates, 16 espèces d'Hémiptères et 15 espèces d'Orthoptères. Dans cet inventaire, 26 espèces sont répertoriées avec un enjeu patrimonial, dont 50% concernent les Lépidoptères. En relation avec les habitats, les enjeux de conservations et de gestion devront se porter sur les familles d'Hyménoptères (la famille des abeilles) et de Lépidoptères (famille des papillons) sur les prairies, les familles de Coléoptères sur les boisements et les familles d'Odonates sur les mares.



Flambé
© Wikipédia

2.3. Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La définition souvent admise d'une espèce exotique envahissante (EEE) est la suivante : « Une espèce exotique envahissante est une espèce allochtone⁵ dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (UICN 2000, McNeely et al. 2001, McNeely 2001). Une autre définition acceptée est celle de la stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes : « espèce, sous-espèce ou taxon de rang inférieur, introduit hors de son aire de répartition naturelle, passée ou présente. L'introduction ou la propagation menace la diversité biologique. La définition inclue toutes les parties, graines, œufs ou propagules d'espèces de ce type qui pourraient survivre et se reproduire ». (Genovesi & Shine, 2003).

Ces espèces sont donc importantes à inventorier et cartographier pour prévoir les moyens de lutte.

Concernant le parc Lagravère, 9 espèces de l'inventaire flore sont répertoriées :

- L'érable negundo
- La vigne vierge commune

⁵ En écologie, le qualificatif allochtone est utilisé pour désigner les espèces d'origine étrangère au biome local.

- La renouée du Japon
- Le raisin d'Amérique
- L'ailanthe glanduleux
- Le buddleia de David
- Le robinier faux-acacia qui est exempté de lutte forte pour son intérêt pour les pollinisateurs
- Le sénégou du Cap
- Le solidage du Canada

Les mesures appliquées à ces espèces tiennent compte de l'expérience de terrain des gestionnaires. Les mesures préventives de lutte contre la dissémination s'adaptent suivant les différents résultats obtenus. Les mesures d'arrachages curatifs sont réalisées régulièrement avec plus ou moins de bon résultat.

Jeunes pousses de Renouée du Japon, très difficile à éradiquer (photo hors site)
© CD92/O. Bouviala



Concernant les espèces faunistiques, la perruche à collier a été observée. Cette espèce exotique n'est pas encore considérée comme envahissante mais sa présence est devenue courante et ses populations ont cru depuis 2010, date à laquelle un site de science participative a été réalisé par le Département des Hauts-de-Seine pour suivre l'expansion de cette espèce : <http://perruche-a-collier.fr/>

En 2011, le comptage du Muséum National (CLERGEAU, 2011) estime à 2700, le nombre de perruches dans les dortoirs parisiens. Le dortoir, à la frontière entre Antony et Massy compte 1450 oiseaux dont beaucoup viennent se nourrir et se reproduire sur les parcs du sud des Hauts-de-Seine.

L'extension semble de proche en proche mais a fait un bond vers le nord, jusque dans l'Oise (60). Les observations ont été principalement effectuées dans des parcs publics, des bois et des jardins privés. Les cartes montrent l'ampleur de la propagation et sa forme qui privilégie un axe nord-sud en 2014.

L'estimation des effectifs de perruche à collier en Île-de-France est devenue plus délicate à réaliser depuis quelques années. Jusqu'en 2012, les comptages dans les deux gros dortoirs qui rassemblaient quasiment toutes les

perruches de la région permettaient d'avoir un décompte minimal assez proche des effectifs totaux. Nous obtenions 1050 perruches en 2008 et 2700 perruches en 2012 sur les 2 dortoirs.

L'éclatement des dortoirs en 2013 ne permet plus cette certitude (difficulté de trouver et compter les oiseaux dans de petits rassemblements) mais le comptage de l'hiver 2014-2015 donne pour le seul dortoir de Massy plus de 3500 perruches. L'estimation pour 2016 est supérieure à 5000 individus pour l'Île-de-France.



Perruche à collar mâle
© CD92/J.-L. Dhez

Pour finir sur ce chapitre et l'état de la biodiversité, le panorama de la biodiversité édité par l'Agence Régionale de la Biodiversité en 2019, rejoint les tendances observées sur le terrain.

Au niveau de la faune en Ile de France, les tendances montrent qu'environ 1/3 des oiseaux nicheurs se reproduisent dans la petite couronne et dans Paris intra-muros. Dans cette proportion, depuis les 15 dernières années, 41% des espèces spécialistes du bâti connaissent une diminution de leur population. Le département étant très urbanisé, cela entraîne une uniformisation des espèces et notamment celles plus généralistes pouvant s'adapter plus vite.

Il est donc très important de pouvoir varier les milieux notamment, les zones humides, les prairies, les haies, friches et les sous-bois.

ANALYSE DES SERVICES ECO SYSTEMIQUES

1) Définition

La définition admise en France est celle indiquée dans la stratégie nationale pour la biodiversité datée de 2018 : « Utilisation par l'homme des fonctions

écologiques de certains écosystèmes, à travers des usages et réglementations qui encadrent cette utilisation ».

Ces services représentent les bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes. On en recense quatre principaux :

- les services d'approvisionnement : oxygène, nourriture, énergie, matériaux, médicaments, etc.
- les services de régulation : climat, inondations, pollinisations, santé humaine
- les services socioculturels : esthétique, spirituels, récréatifs, éducatifs
- les services de soutien : puits de carbone, protection des sols, pluie, matière organique, etc.

Les objectifs de gestion des parcs départementaux et nos documents de gestion prennent en compte principalement les services de régulation et les services socioculturels. Ces fonctions renvoient à des indicateurs déterminés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

2) Synthèse des indicateurs suivis par l'OMS

Dans un rapport daté de 2016, l'OMS a consacré une étude importante aux bienfaits des espaces verts et des espaces de nature sur les habitants des zones urbaines. Nous présentons ici quelques résultats que nous mettons en œuvre dans la gestion des parcs du département.

2.1. Les mécanismes et les effets

Le rapport met en évidence que les espaces de nature en ville ont un rôle important :

- pour prévenir les désordres psychiques et notamment le sentiment de dépression,
- pour favoriser le mélange de population et intervenir dans l'apaisement des comportements et du bruit environnant,
- pour permettre aux usagers d'exercer une activité physique, déstressante et améliorer la qualité du sommeil, diminuer l'obésité et le diabète.

Ces mécanismes d'augmentation du bien-être se mettent en place depuis le chemin d'accès jusqu'à l'entrée dans l'espace de nature.

Ces effets s'améliorent en fonction :

- de la distance pour accéder à un espace de nature, notamment entre 500 m et 1 km,
- de la taille du parc (minimum d'un 1 ha pour un bénéfice positif),
- du type d'infrastructure présent dans le site (banc, borne fontaine, jeux pour enfants, toilettes, aire de pique-nique, etc.),
- de la nature de la végétation, surtout la présence de vieux arbres et de grande surface boisée d'un seul tenant.



2.2. Les indicateurs

Le Département des Hauts-de-Seine met en œuvre des indicateurs pour permettre de suivre ces recommandations du bien-être des populations, notamment :

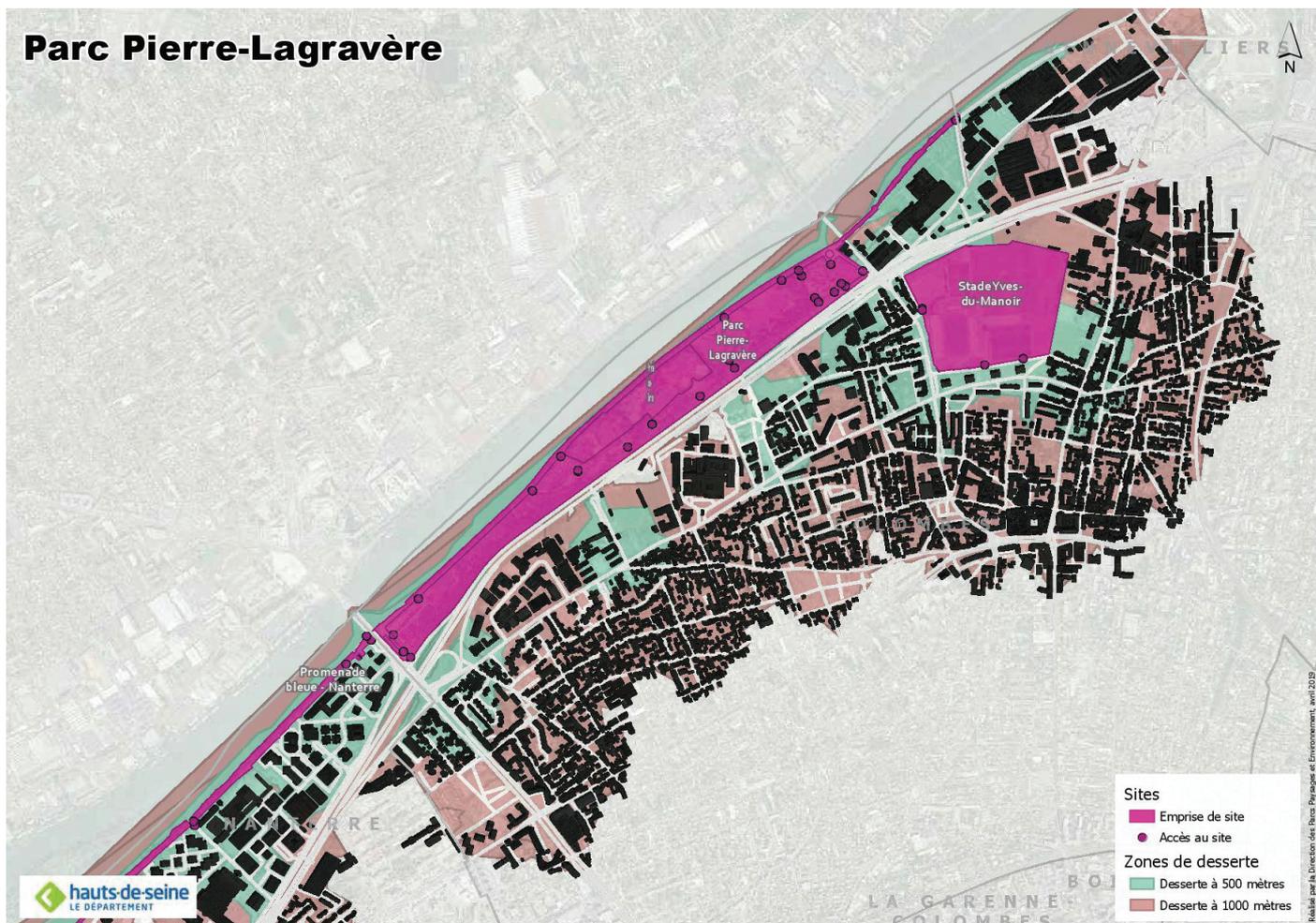
- La distance d'accès à un parc depuis son habitation ou son travail entre 500 m et 1km.
- L'acquisition de nouvelles surfaces ENS pour permettre d'augmenter la surface de certains parcs ou d'en créer de nouveaux.
- Les outils « Eco-compteurs » pour permettre de suivre la fréquentation des parcs.
- Les enquêtes usagers dans le cadre des renouvellements de plan de gestion.

3) Bien-être des usagers et accueil du public : une préoccupation majeure pour le Département

3.1. Distance, accès au parc Pierre-Lagravère

Grâce au Système d'Information Géographique (SIG), il est possible de déterminer les distances d'accès à nos parcs et jardins. La carte indiquée détermine les secteurs de Colombes accessibles au parc Lagravère entre 0 et 500 m et entre 501 m et 1 km. L'objectif de cet indicateur est de faire connaître aux populations d'usagers l'espace de nature le plus proche de chez eux. Pour les services du Département, cet indicateur permet de visualiser les secteurs urbains les moins bien dotés en parcs et jardins.

Parc Pierre-Lagravère



Carte de desserte des parcs © CD92/DPPE

A l'échelle de la commune de Colombes, le parc Lagravère dessert très favorablement les habitants.

Le nord du département par contre, est moins bien desservi en grand espace de nature et c'est peut être une des raisons de la forte fréquentation du parc.

3.2. Acquisition de surface

Le parc a connu dans le précédent plan, le rattachement d'une nouvelle zone située après le pont de Paris. Cette parcelle poursuivant la promenade bleue en direction de Gennevilliers correspond à une surface de 4 ha.

Dans le plan de gestion 2019/2023, le parc devrait s'agrandir grâce au projet d'aménagement de la plaine alluviale et ainsi gagner environ 5 ha.



Nouvelle acquisition de parcelles pour le parc Pierre-Lagravère et la promenade bleue © CD92/DPPE



Plaine alluviale : emplacement du futur aménagement © CD92/DPPE

3.3. Synthèse des éco-compteurs®

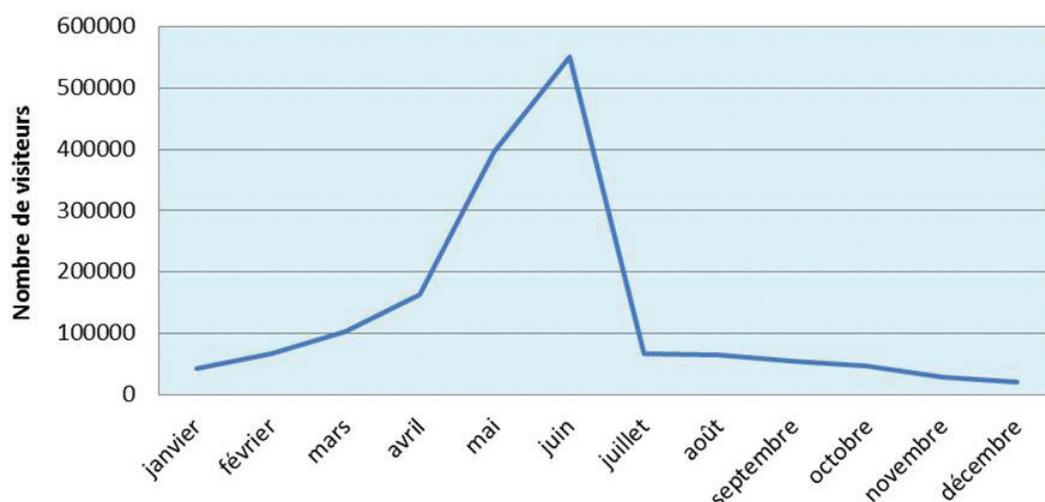
Le système de la société Eco-compteur® est mis en place dans les parcs départementaux pour suivre l'évolution de la fréquentation du public. Ce système permet d'enregistrer le passage des visiteurs en entrant et en sortant des parcs.

Grâce à ces informations, il est possible d'obtenir différentes statistiques, quelques-unes sont présentées dans ce paragraphe.

Pour l'année 2018, plus de 1 611 110 visiteurs sont passés dans le parc. Le mois le plus fréquenté est le mois de juin avec près de 550 000 visites, ce qui correspond à une moyenne de 18 330 visites par jour.

Le mois le moins fréquenté est le mois de décembre avec un peu moins de 22 000 visites.

Fréquentation du parc
Pierre-Lagravère pour
l'année 2018
© CD92/DPPE



Le département des Hauts-de-Seine étant le département avec la densité de population la plus importante en France⁶, les parcs et espaces de nature sont extrêmement sollicités par le public. Ce suivi permet de gérer les afflux en adaptant les interventions dans le parc pour conserver des espaces de qualité. Le principal inconvénient de la sur fréquentation est le tassement des sols qui privent les racines des végétaux d'air. Les interventions ont donc pour objectif de préserver les sols.

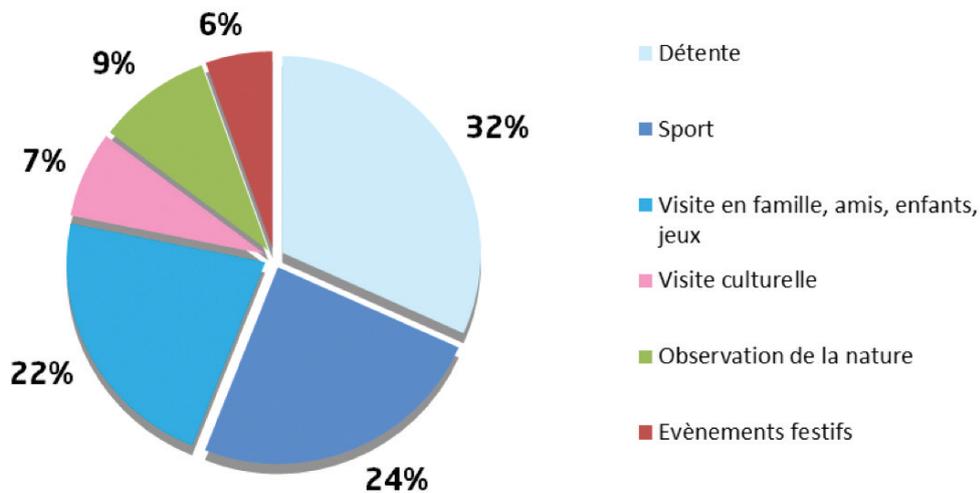
⁶ 9 130 hab/km², source INSEE, année de réf 2016.

3.4. Résultat de l'enquête usager

Une enquête auprès des usagers a été réalisée durant le mois de juin 2017.

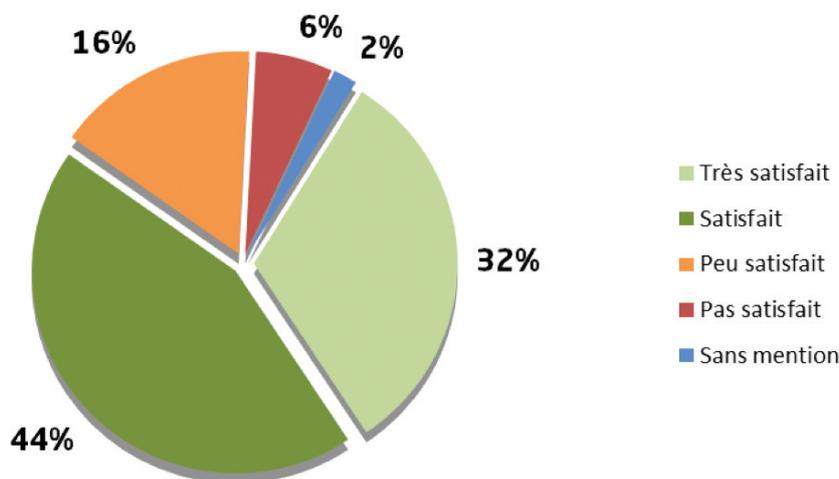
Trois questions ont été posées :

Quel est le motif de votre visite (plusieurs choix possibles) ?



La majorité des visiteurs qui viennent dans le parc, souhaite se détendre et faire du sport. Ces résultats font tout à fait écho aux recommandations de l'OMS.

Trouvez-vous le parc bien entretenu ?



Les réponses à cette question sont très positives pour la gestion du parc puisque 76% des visiteurs trouvent le parc bien entretenu, pour 32% d'entre eux, il est même très bien entretenu.

Quelles suggestions, améliorations, souhaiteriez-vous apporter ?

Thème de suggestion	%
Equipements	30%
Aspect général	24%
Sport	13%
Propreté	11%
Compliments	8%
Règlement	5%
Chiens	4%
Prairies et pelouses	3%
Accès	1%
Bruit	1%

Pour la majorité des visiteurs, les demandes d'amélioration correspondent à des équipements : des bancs, des bornes fontaines, des aires de jeux de qualité, des équipements de collecte des déchets ou des points de restauration. Mais, beaucoup de remarques correspondent aussi à la plantation de nouveaux arbres, de massifs de fleurs ou de zones plus sauvages. Enfin des visiteurs aimeraient pouvoir suivre des visites guidées ou des expositions en lien avec l'histoire du parc.

Au travers du suivi de ces différents indicateurs, la Direction des Parcs, Paysage et Environnement porte une attention très forte au bien être des habitants dans le cadre des recommandations de l'OMS, mais aussi par sa propre stratégie de « reconnexion des citoyens à la nature ». Cette synthèse montre que nos outils de suivi donnent de bon résultat. Grâce à ces indicateurs, les priorités d'intervention sont hiérarchisées et optimisées.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET AXES DE PROGRESSION DU PLAN DE GESTION 2019-2023

1) La démarche environnementale

La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée sur le parc Pierre-Lagravère et influence largement son plan de gestion.

La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrants et sortants du parc, sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label EVE® « Espace Végétal Ecologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification Ecocert, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exigeante du site.



Les audits d'évaluation sont organisés tous les ans

La promenade a validé son dernier audit en 2019.

102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zéro pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maitrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulière du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits ecocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)
- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).

Pour mesurer les évolutions et affiner le pilotage de ce mode de gestion des indicateurs ont été déterminés :

- **Le bilan carbone de l'entretien**, il mesure l'impact des rejets de carbone liés aux activités de notre direction, en 2018, pour le parc, il s'élève à : 9.5 Tonnes/eqCO² dont 50% pour la tonte (bilan carbone de la gestion globale des parcs départementaux en 2018 est de 215 Tonnes/eqCO²).

- Les Surfaces imperméables représentant : 31% de la surface totale, cet indicateur permet d'améliorer la gestion de l'eau et son retour au milieu naturel et de prévoir des travaux de dé-imperméabilisation.

- En 2017-2018 : 350 végétaux ont été plantés.

Focus sur un objectif majeur : l'aménagement d'un parking végétalisé pour l'accueil des visiteurs :

L'objectif de cet aménagement, réalisé en 2018 était de diminuer la surface minérale. 20% de la surface, a été rendue perméable.

Le drainage est réalisé grâce à des noues pour restituer l'eau de pluie et de ruissellement au sol directement et notamment aux surfaces végétalisées.

Les revêtements du parking ont été réalisés d'une part en béton (allée piétonne + bande de stationnement) et en enrobé pour les bandes de roulement.



Parking végétalisé
© CD92/DPPE

2) Le plan de travail 2019-2023

Il s'agira de proposer et poursuivre des actions de gestion suivant quatre nouveaux axes d'amélioration avec les objectifs suivants :

Le premier axe d'amélioration correspond à la mise en œuvre des opérations majeures.

Trois opérations ont été désignées :

- o Le projet de « la plaine alluviale » qui met en valeur la partie du parc près des abords des terrains sportifs,

- o Le projet « amélioration des mares » : pour la remise à niveau du système hydraulique, la qualité esthétique, la qualité écologique pour la sauvegarde du système en cas de crue majeure de la Seine et les connexions nécessaires pour la biodiversité.
- o La réalisation du projet de replantation du mail de marronniers et la mise en valeur de la maison du parc.

La gestion courante sera réalisée suivant trois axes d'amélioration avec les objectifs suivants :

- **2 : Conservation et amélioration de la composition paysagère :**
 - o Régénérer, valoriser, développer le patrimoine arboré et végétal
 - o Valoriser la composition paysagère et notamment les vues sur la Seine, ainsi que les effets agréables de l'eau
 - o Conserver des zones d'ombre
- **3 : Amélioration constante des équipements et de la qualité de service aux usagers :**
 - o Assurer à la sécurité des usagers,
 - o Améliorer le confort de visite,
 - o Améliorer la communication.
 - o Proposer des projets culturels aux visiteurs
- **4 : Favoriser la gestion environnementale :**
 - o Conserver le label de gestion écologique,
 - o Améliorer le potentiel écologique notamment ceux des milieux intéressants du parc : les mares, les zones de boisement, les friches et les prairies
 - o Protéger le système hydraulique
 - o Conserver le label « Refuge » (LPO), renouvelé en 2018

CONCLUSION

Le plan de gestion 2019-2023 poursuit le précédent plan, la gestion différenciée et écologique du site rentre aussi dans une phase d'amélioration des capacités et méthodes de suivi grâce au référentiel EVE® d'Ecocert.

Les indicateurs permettent d'envisager des résultats positifs en matière de transition écologique, d'optimiser les ressources sur le site, de rendre meilleurs et plus agréables nos espaces de nature pour les usagers grâce aux objectifs de l'OMS.

La composition paysagère a évolué depuis l'aménagement du parc dans les années 70. Mais ce site est aussi un lieu d'histoire et de conservation des paysages culturels des bords de Seine en Ile de France.

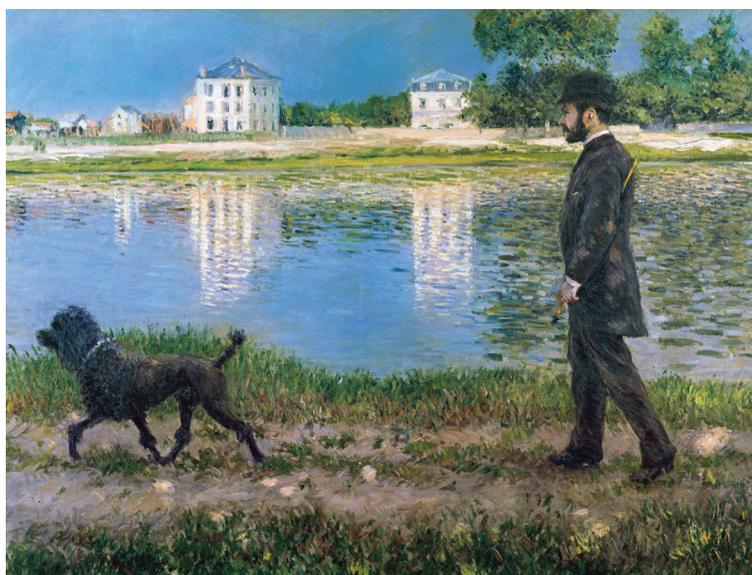
L'histoire du « Moulin joly » et le travail des peintres impressionnistes comme Caillebotte, nous laisse un héritage pour améliorer ces paysages, les rendre plus naturels et plus visibles aux yeux du public.

Les plans de gestion sont à la fois des outils techniques de gestion, mais aussi des outils de communication et de conservation du patrimoine végétal.

Notre travail s'inscrit à la fois dans des objectifs journaliers d'accueil du public et de préoccupation de son bien-être, mais aussi sur le long terme pour permettre la transmission de ces espaces de nature. Deux objectifs sont invariables pour réaliser cet outil :

- La définition du caractère du lieu, citée en introduction de cette synthèse, constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ce texte guide les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permet de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).
- La transition écologique de ces espaces pour la conservation du patrimoine naturel et la protection d'un « monument vivant », face aux nouveaux enjeux climatiques et la perte de biodiversité. Le label EVE® permet de mettre en œuvre cette transition avec méthode et professionnalisme.

Richard Gallo et son chien
au Petit Gennevilliers, 1884,
Gustave Caillebotte



ANNEXE : PRINCIPE MÉTHODOLOGIQUE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES PLANS DE GESTION

Objet et contenu :

La présente procédure décrit la méthode d'élaboration d'un plan de gestion paysager pour un parc, un jardin ou un autre espace de nature (terrain de sport, espace naturel sensible, etc.) du département.

Elle formalise les principes de :

- conservation du patrimoine paysager et sa mise en valeur
- l'application de la gestion différenciée dans un mode écologique et de développement durable

Elle décrit la méthodologie pour le concevoir, le mettre en œuvre et l'évaluer, ainsi que les documents le composant :

- la synthèse
- le cahier descriptif des unités de gestion
- le plan de travail
- le tableau de bord de suivi des opérations

Domaine d'application et gouvernance

Le plan de gestion paysager doit être établi pour chaque parc et jardin départemental dans sa forme complète, ainsi que pour tous espaces végétalisés, dans sa forme réduite et/ou adaptée au contexte du site.

C'est une programmation générale des principales actions qui devront se conduire sur le parc dans les cinq années qui suivent son lancement.

Les champs concernés sont :

- la conservation et la mise en valeur du patrimoine paysager
- la conservation et l'enrichissement de la biodiversité
- l'intégration des données de suivi du patrimoine arboré (données des plans de gestion arboricole ou forestier)
- la création et l'entretien des équipements
- le mode de management, la validation et la programmation de travaux
- l'accueil du public et la communication
- la conservation du label de gestion écologique
- l'actualisation des mémo-guides

Méthode et partage d'information

Le plan de gestion doit être établi pour chaque parc et jardin départemental dans sa forme complète :

- 1. Réunion de lancement**
 - 1.1. Réunion du comité de pilotage
 - 1.2. Désignation du comité de projet
 - 1.3. Définition du planning, des échéances et de l'emplacement du dossier de partage informatique
 - 1.4. Définition des enjeux et des limites d'étude
- 2. Etablissement du bilan du précédent plan**
 - 2.1. Analyse des tableaux de bord
 - 2.2. Recueil du ressenti des équipes
 - 2.3. Définition des orientations et du périmètre des besoins
- 3. Réalisation du diagnostic, des visites de site et synthèse des propositions**
 - 3.1. Mise à jour bibliographique, iconographique, règlementaire et du corpus scientifique et technique
 - 3.2. Diagnostic paysager et analyse du mode de gestion
 - 3.3. Visites de parc
 - 3.4. Enquêtes auprès du public
 - 3.5. Réalisation d'études complémentaires
 - 3.6. Définition/modification du caractère du lieu
- 4. Construction du plan de travail**
 - 4.1. Lister les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic
 - 4.2. Analyses, sélections et priorisation
- 5. Mise à jour de la cartographie et réalisation du cahier des unités de gestion**
 - 5.1. Mise à jour de la cartographie sur le système SIG du Département (unités de gestion, code qualité et nature de sol)
 - 5.2. Exécution du cahier des unités de gestion sur « Adobe In design® »
 - 5.3. Définition des indicateurs de performance (Def 3.1 2)
- 6. Réunion du comité du pilotage**
 - 6.1. Du bilan du précédent plan
 - 6.2. Du caractère du lieu
 - 6.3. Du plan de travail
 - 6.4. De la cartographie et du cahier des unités de gestion
- 7. Validation du plan de gestion**
 - 7.1 Validation par le Président du Département
- 8. Publication de la synthèse**
 - 8.1. Rédaction de la synthèse
 - 8.2. Mise en page infographique
 - 8.3. Validation du bon à tirer
 - 8.4. Impression et mise en ligne sur le site du Département
- 9. Communication et suivi du plan**

Définitions des termes employés :

Def III-1 : Comité de projet : groupe de travail réunissant les personnes chargées de porter le projet de plan de gestion (chef d'unité et adjoint, responsable de parc et adjoints, chargé de biodiversité, architecte paysagiste, expert cartographe et SIG, chargé des plans de gestion)

Def IV-1 : Groupe thématique : personnes ressources pour l'étude d'une spécificité lors du diagnostic et des visites de parc. Notamment : entreprise horticole, apiculteurs, collègues d'autres directions (culture, eau, mobilité, etc.), collègues : historien, conférencier, chargé de communication, expert arbres et pathologies, agents d'accueil et de surveillance.

Def IV-2 : Tableaux de bord : le tableau de bord est l'outil de suivi de l'exécution du plan de gestion pendant les 5 années de sa réalisation.

Def IV-3 : Axes d'amélioration : les axes d'amélioration sont les objectifs principaux à atteindre pendant la durée du plan de gestion. Ils serviront à réaliser la synthèse du bilan.

Def IV-4 : Le caractère du lieu : il s'agit de l'identité du parc, de son caractère singulier, et du parti-pris de la gestion et de la conduite de la conservation paysagère qui en découlent.

Def IV-5 : Les pilotes d'opération : il s'agit des personnes responsables de la mise en œuvre des actions définies du plan.

Def IV-6 : Les codes qualités : les codes qualités correspondent à la typologie des modes d'entretien en gestion différenciée :

Rappel code qualité 1 (horticole) : Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïculture...

Rappel code qualité 2 (jardiné) : Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

Rappel code qualité 3 (rustique) : Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

Rappel code qualité 4 (naturel) : Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...

Rappel code qualité 5 (sol sportif) : Ce code a été ajouté avec l'élaboration de plans de gestion pour les parcs à vocation sportive : le parc du Pré Saint-Jean et le Domaine départemental du Haras de Jardy. Ce sont des surfaces minérales, synthétiques ou stabilisées destinées à la pratique des différents sports. Ces zones sont entretenues de façon à permettre la pratique du sport dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Def IV-7 : Les unités de gestion : espace précisément délimité sur le plan du site, correspondant à une unité en terme de paysage, d'usages et de type d'entretien. Elle peut être plus ou moins grande selon le site ou sa particularité. Un numéro et un nom usuel lui sont attribués, ainsi qu'un code qualité d'entretien.

Exemple : 71-Bois de la faisanderie- code 3 (rustique)

Def IV-8 : Indicateurs de performance : il s'agit d'indices permettant de mesurer l'évolution positive ou négative des actions de gestion pour la conservation du label de gestion écologique.

Exemple : la surface des ZNP, le bilan carbone, le rapport eau potable/eau récupérée, etc.



Pôle Attractivité, culture et territoire
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement

Anne Marchand

Maquette
DDT-SIT- G. Loison

Photo de couverture
© CD92/DPPE

Impression : Reprographie Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Mars 2020



www.hauts-de-seine.fr

92731 Nanterre Cedex - Tél. : 0 806 00 00 92

